[Mauritanie]

**Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données**

Contenu

Introduction 2

Partie I : Supervision par le groupe multipartite 2

Membres du GMP et présences 3

Termes de Référence et pratiques du GMP 4

Réunions du GMP et procès-verbaux 6

Adoption par le GMP 7

Partie II : Participation du gouvernement 8

Contacts avec le collège au sens large 10

Utilisation des données 11

Signataires 11

Partie III : Participation des entreprises 13

Nominations au GMP 13

Contacts avec le collège au sens large 14

Utilisation des données 15

Obstacles à la participation 16

Partie IV : Participation de la société civile 17

Nominations au GMP 17

Contacts avec le collège au sens large 18

Obstacles à la participation 20

Pour utilisation par l’équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes 22

Pour utilisation par l’équipe de Validation : Modèle pour un “Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes” 23

**Période examinée** : 2020-2023

**Equipe de Validation** :

Christina Berger : cberger@eiti.org

Ahmed Zouari : azouari@eiti.org

Melina Akermann : makermann@eiti.org

**Date butoir** : 1 janvier 2024

Introduction

L’ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l’ITIE sur la participation de la société civile](https://eiti.org/fr/document/protocole-relatif-participation-societe-civile) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d’un groupe multipartite.

L’objectif de ce modèle est de permettre la collecte d’informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l’Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d’être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collège et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L’équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

Partie I : Supervision par le groupe multipartite

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint / En grande partie atteint / Entièrement atteint / Dépassé

Justification :

L'objectif de cette exigence est d’assurer l’existence d’un Groupe multipartite indépendant capable d’exercer une supervision active et significative de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE qui équilibre les intérêts des trois principaux collèges (gouvernement, industrie et société civile) de manière consensuelle. Comme condition préalable à la réalisation de cet objectif, le Groupe multipartite doit inclure une représentation adéquate des principales parties prenantes nommées sur la base de procédures de collège ouvertes, équitables et transparentes, prendre des décisions de manière inclusive et rapporter à des collèges plus larges.

*Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d’être envoyée au Secrétariat international.*

## Membres du GMP et présences

**1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Collège | Membre/ suppléant | Membre depuis le (MM/AA) | Nom | Poste | Organisation | Sexe | Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates) |
| Osc |  |  | Mohamed Lemine Ahmedou | Conseiller | Premier Ministere | M | Toutes les réunions  |
| Gv |  |  | Mohamed o/Yahye | Président | OMASSAPE | M | Toutes les réunions |
| Osc |  |  | Aichetou Haidara Eboubecrine | Présidente | Coalition Contre la Corruption | F | Toutes les réunions |
| Ent |  |  | Abdellahi hourmatallah | Directeur des relations extérieures | Total Energies Mauritanie | M | Toutes les réunions |
| Gv | Ahmed Abdellahi Dhaker |  |  | Directeur du Cadastre Minier | Direction Générale des Mines | M | Toutes les réunions |
| Ent |  |  | Asma Dey | Business Manager | BP Mauritania | F | Certains réunions |
| Osc |  |  | Ba Aliou Coulibaly | Président | Coalition Mauritanienne PCQVP | M | Toutes les réunions |
| Ent |  |  | Baba Salihi | Country Manager | MCM  | M | Toutes les réunions |
| Osc |  |  | Ba Djibril | Point focal  | ITIE NDB | M | Toutes les réunions |
| Gv |  |  | Bnette Sidiya | Directrice | Direction des Grandes Entreprises/ Les Impôts | F | Toutes les réunions |
| Ent |  |  | Cheikh Mohamed El Hafedh Tolba | Directeur Economique et financier | SMH | M | Toutes les réunions |
| Gv |  |  | Ely Ould Cheikh | Assistant directeur financier | SNIM | M | Toutes les réunions |
| Ent |  |  | Haroune Rajel | Expert en permis miniers | Tasiast Mauritanie Limited | M | Toutes les réunions |
| Osc |  |  | Khaled Ould Ahmedou | Journaliste | Association Mauritanienne des Journalistes | M | Toutes les réunions |
| Osc |  |  | Mamy Ould Voullan | Président | Plateforme des organisations de la société civile à Akjoujt | M | Toutes les réunions |
| Gv | Mouamar Rachid |  | Moustapha OULD EL BECHIR | DG | Direction Générale des Hydrocarbures | M | Toutes les réunions |
| Gv |  |  | Ndiaye Jiddou | Directeur | Direction de l’Audit/ Trésor | M | Certaines réunions |
| Osc |  |  | Sid'Ahmed Haillahi | Point Focal | ITIE Akjoujt | M | Toutes les réunions |
| Gv |  |  | Sidi Aloueimine | Chargé de mission | Ministère de l’environnement | M | Toutes les réunions |
| Gv |  |  | Aw Abdelkerim | Directeur | Direction de l’Informatique/Direction Générale Douanes | M |  |
| Osc |  |  | Mine Abdelllahi | Membre | Coalition Mauritanienne PCQVP | M | Toutes les réunions, sauf récemment  |
| Osc |  |  | Mohamed Cheynoun | Maire | Association des Maires | M |  |
| Gv |  |  | Isselmou Alioune | Directeur | Direction des relations avec la SC | M | Toutes les réunions |
| Osc |  |  | Oum kelthoum Hamdinou | Présidente | Plateforme des acteurs non étatiques | F | Certaines réunions |
| Osc |  |  | Teslem Samba | Présidente | ONG | F |  |
| Gv |  |  | Yahya Dah Hama | DG | La règlementation BCM | M | Certaines réunions |

***2.* Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c’est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Collège  | Nom du membre précédent | A cessé d’être membre du GMP le (MM/AA) | Raison | Remplacé par |
| Gouv | Mohamed Lemine Moustapha |  | Nomination | Mohamed Yahya Zerrough |
| Gouv | Moctar Saad |  | Nomination | Fatimetou Yahya |
| Gouv | Fatimetou Yahya |  | Nomination | Ndiaye Jiddou |
| Gouv | Ndiaye Jiddou |  | Nomination | Bnette Sidiya |
| Gouv | Moussa Cheikh Brahim |  | Nomination | Ndiaye Jiddou |
| Gouv | Mohamed Abdellahi Amar Salem |  | Nomination | Aw Abdel Kerim |
| Gouv | Mohameden Horma Babana |  | Nomination | Isselmou Alioune |
| Ent | Aboubekrine Elemine |  | Nomination | Baba Salihi |
| Ent | Ismail Sid’Ahmed  |  | Nomination | Turker Shengounoul |
| OSC | Sidi Abdel Ghoudouss Ahmed Mekki |  |  | Limam Brahim |
| OSC | Aichettou Camara |  |  | Sid’Ahmed LEHAH |
| OSC | Abdellahi Cheih Dieng |  |  | Oumkalthoum HAMDINOU |
| OSC | Ely Maghlah |  |  | Teslem Mint SAMBA |
| OSC | El Mehdy Lemrabott |  |  | Me Mine Ould ABDOULLAH |
| OSC | El Mamy Moulaye Ely  |  |  | Aichetou HAIDARA |
| OSC | El Mehdi Lemrabott |  |  | Mohmed Yahya Ould EBBE |
| OSC | Youssoupha Diallo |  |  | Sid’Ahmed Abdelllahi HAILLAHI |
| OSC | Mohamed Saleck Amar |  |  | Djibril BA  |
| OSC | Mohamed Abdellahi Sghair |  |  | Baliou COULIBALY |

**3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d’indiquer qui en sont les membres.**

|  |
| --- |
| Comité de validation : ce comité a été créé pour préparer la validation de la Mauritanie prévue à partir de janvier 2024Les Membres sont : Mohamed Lemine Ahmedou PrésidentAichetou Haidara Eboubecrine SCMouhamed Yahya EBBE, SCMohamed El Hafedh Tolba SMHBaba Salihi MCMAhmed Dhaker DGMMouamar Rachid DGHAsma Dey BP Diop Abdoullahi SP, CNITIEAhmedou Khlil CNITIEMoustapha Welata CNITIEComité Propriété réelle : ce comité a été créé après l’annonce des résultats de la validation en 2020. Il avait pour mission le suivi de la mise en œuvre de l’exigence 2.5 |

## Termes de Référence et pratiques du GMP

**4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l’Exigence 1.4.b.**

|  |
| --- |
| <http://cnitie.gov.mr/images/Dcret2018.pdf>  |

**5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l’Exigence 1.4.b de l’ITIE.**

|  |
| --- |
| Le décret 2018 – 135, qui fait office de TDR, a été modifié et adopté en septembre 2018. En septembre 2023, le GMP a adopté un règlement intérieur qui complète le décret 2018 – 135<http://cnitie.gov.mr/wp-content/uploads/2023/12/Reglement-interier.pdf>  |

**6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.**

|  |
| --- |
| **Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)** |
|  | ***La politique est documentée dans l’Article 2 du décret 2018 – 135*** | ***Depuis la dernière validation, la norme ITIE est mise en œuvre par le GMP conformément au décret 2018 -135***  |
| **Rôle, responsabilités et droits du GMP** |
| Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres. | *Article 2, décret 2018 - 135* | *oui* |
| Respect du code de conduite de l’Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d’intérêt. | *Article 2* | *oui* |
| **Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre​** |
| Adoption des plans de travail annuels. | *Décret 2018 - 135, article 2* | *07/12/2023* |
| Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l’Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.  | *Décret 2018 - 135, article 2* | *Oui, à la date du 25 avril* |
| **Règles et procédures pour la gouvernance interne** |
| Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collège traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d’évoquer des questions. | *Règlement intérieur* <http://cnitie.gov.mr/wp-content/uploads/2023/12/Reglement-interier.pdf>  | *oui* |
| Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants | *Règlement intérieur* <http://cnitie.gov.mr/wp-content/uploads/2023/12/Reglement-interier.pdf> | *[Indiquer la pratique dans la Partie I et dans les questionnaires spécifiques à chaque collège.]* |
| Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum | Les décisions sont prises par consensus et, en cas de vote, à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante  |  |
| Durée du mandat du GMP | 3 ans renouvelable pour les membres du collège de la société civile1 an renouvelable pour les membres du collège des entreprisesès qualités pour les membres du collège  | *Oui, sauf cas exceptionnel (covid19)* |
| Indemnités journalières | Des indemnités de 5 000 MRU sont versées aux membres du GMP pour chaque session ordinaire, depuis l’exercice 2023 | Des indemnités de 5 000 MRU sont versées aux membres du GMP pour chaque session ordinaire, depuis l’exercice 2023 |
| Fréquence des réunions |  | *9 sessions ordinaires (réunions statutaires)* |
| Convocation à l’avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents |  | *Les réunions sont annoncées deux semaines avant la date* |
| Rédaction de procès-verbaux | <http://cnitie.gov.mr/gmp/>  | *Oui, publiés sur le site de l’ITIE* |
| **Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner** |
|  |  |  |

## Réunions du GMP et procès-verbaux

**7. Merci d’indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.**

|  |
| --- |
| <http://cnitie.gov.mr/gmp/>  |

## Adoption par le GMP

**8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.**

|  |
| --- |
| 29/12/2023 |

Partie II : Participation du gouvernement

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint / En grande partie atteint / Entièrement atteint / Dépassé

Justification :

L'objectif de cette exigence est d’assurer une direction gouvernementale complète, active et efficace pour la mise en œuvre de l'ITIE, à la fois en termes de direction politique de haut niveau et d'engagement opérationnel, afin de faciliter tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE.

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du\_au\_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation* (disclosure@eiti.org) *soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

**1. Exemples de déclarations ou d’actions en soutien à l’ITIE et/ou à des questions relevant du champ d’application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d’Etat.**

|  |
| --- |
| **Déclaration de Son Excellence le Premier Ministre de la Mauritanie lors de la conférence ITIE qui s’est tenue à Dakar du 12 au 13 juin 2023.**A cette occasion, Le Premier ministre, M. Mohamed Bilal Messoud, a souligné que la Mauritanie est déterminée à figurer parmi les pays leaders dans l’adoption et la mise en œuvre effective des exigences et bonnes pratiques décidées par l’Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).Il a également ajouté que la Mauritanie poursuivra son action pour garantir en tout temps une exploitation de ses ressources naturelles respectueuse de l’environnement et du développement durable.<https://ami.mr/fr/archives/223772> **Promotion et soutient à l’ITIE lors des COP 27 et COP 28, qui se sont déroulées respectueusement en Egypte et au Emirats Arabe Unis.** Lors de ces deux conférences, le gouvernement mauritanien a été en étroite collaboration avec le Secrétariat International pour organiser des évènements parallèles destinés à promouvoir l’ITIE et à renforcer l’intégration de l’Initiative dans un secteur énergétique et minier en pleine mutation. <https://www.linkedin.com/posts/extractive-industries-transparency-initiative_cop28-mauritania-transparency-activity-7135627348657287168-U70n?utm_source=share&utm_medium=member_desktop> Comité Interministériel sur l’ITIE qui se réuni à chaque publication du rapport ITIE en présence du premier ministre, le ministre de l’Économie, le ministre du pétrole, le ministre des Finances, le ministre de l’Environnement, le directeur de la cour des comptes et le président de l’ITIE. L’objet et de présenter le rapport, ses recommandations et engager des actions pour améliorer le secteur extractif.  |

**2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.**

|  |
| --- |
| Monsieur Mohamed Lemine Ahmedou, Conseiller du Premier Ministre |

**3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de l’ancienneté et de la diversité de la représentation.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement. | Pratique pendant la période examinée |
| Les membres du GMP représentant le gouvernement sont nommés conformément au décret 2018 – 135, par ès-qualité. | Des lettres ont été envoyées par la DGM, la DGH et la DGI désignant leurs représentants au sein du GMP. |

**4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement | Pratique pendant la période examinée |
| Des membres du GMP représentant le gouvernement ont été remplacés durant la période par décision des différentes structures gouvernementales concernées | DGM, Trésor et DGI, DGD, ont envoyé des lettres au comité national désignant des nouveaux représentants |

**5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l’ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.**

|  |
| --- |
|  |

**6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l’ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.**

|  |
| --- |
| Le gouvernement mauritanien soutient la participation effective des entreprises et de la société civile dans le processus de mise en œuvre de l’ITIEPrise en charge des participations des membres de la société civile aux conférences et ateliers sur la thématique ITIEDispositions règlementaires (Code des hydrocarbures.) |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| Les entités étatiques représentées au sein du Comité National ITIE sont celles qui déclarent les revenus telles que : la Direction Générale des Mines et celle des Hydrocarbures au niveau du ministère du Pétrole, des Mines et de l’Energie ; la Direction générale des douanes, la Direction générale des Impôts au sein du ministère des Finances, Ils travaillent en synergie avec les deux autres collèges : entreprises et société civile.Comité Interministériel ITIE : il s’agit d’un comité présidé par le premier ministre et composé du Ministre du Pétrole, Ministre des Finances, ministre de l’environnement, du ministre secrétaire général du gouvernement, du président de la cour des comptes et le gouverneur de la banque centrale. Ce Comité siège ç l’issu de la publication du rapport annuel pour proposer des solutions aux différentes lacunes soulever par l’Administrateur Indépendant et qui se présentent sous forme de recommandations.  | A travers la tutelle du premier ministre, le collège large du gouvernement se coordonne. Les différents ministres et responsables sont ainsi conviés à des ateliers et activités organisés par l’ITIE.  |  |

**4.** **Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

 a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

 b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

|  |
| --- |
| A travers le président du CN-ITIE, le collège du gouvernement récolte les contributions sur les documents de l’ITIE. |

## Utilisation des données

**5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

|  |
| --- |
| **Oui. Dans le cadre des campagnes de disséminations et les ateliers ITIE**Exemple 1 : dans le cadre de l’atelier sur le genre dans le secteur extractif organisé par le Comité National, la ministre mauritanienne des Affaires Sociales, de I’Enfance et de la Famille a été présente pour l’ouverture accompagnée de ses collaborateurs, ainsi que la ministre de l’emploie. Les représentants du gouvernement dans le GMP participent également à ces ateliers. Exemple : à chaque dissémination du rapport au niveau de la capitale Nouakchott, cela se fait en présence du ministre du pétrole, des mines et de l’énergie (ou son secrétaire général) et du ministre des Finances (ou son secrétaire général), du président de la cour des comptes et tous les représentants du collège des gouvernements qui viennent de ces ministères Dans les villes minières et autre ville du pays, la dissémination des rapports ITIE est soutenue par les gouverneurs des régions, les élus locaux et autre représentant de l’autorité qui participent tous aux ateliers de sensibilisations et mobilisent le public. <https://taqas.net/fr/litie-mauritanie-presente-son-rapport-sur-les-resultats-des-industries-extractives-en-2022/> <https://fb.watch/oRsENhvVUL/> <https://fb.watch/oRsFIG29Hd/> <https://fb.watch/oRsGw7vqjt/> <https://www.facebook.com/100023658097843/videos/3225991291048686/> <https://fb.watch/oRsKXgMFxq/> <https://fb.watch/oRsLzYQhLN/> <https://fb.watch/oRsMuDGxxG/> https://fb.watch/oRsO3Mk8Ei/ |

## Signataires

**6. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| Mohamed Lemine Ahmedou | mlacnitie@gmail.com | 29/12/2023 |  |
| Ahmed Dhaker | 46429076 | 29/12/2023 |  |
| Mouamar Rachid | 48630835 | 29/12/2023 |  |

Partie III : Participation des entreprises

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification : Participation active à toutes les réunions du GMP, à tous les évènements ITIE et ateliers de sensibilisations. Divulgation des données dans les délais et intégration de la divulgations systématique (Data-Warehouse)

L'objectif de cette exigence est d’assurer que les entreprises extractives sont pleinement, activement et efficacement engagées dans l'ITIE, à la fois en termes de divulgations et de participation aux travaux du groupe multipartite, et que le gouvernement assure un environnement favorable à cet effet.

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du\_au\_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation* (disclosure@eiti.org) *soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

## Nominations au GMP

**1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de la diversité de la représentation.**

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s’agir de l’invitation à participer au GMP, d’une liste d’organisations ou d’individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises. | Pratique pendant la période examinée |
| Désignation des membres représentants des entreprises par PV de réunion du collège des entreprises membre de l’ITIE. Il est à noter que chaque entreprise désigne son représentant par courrier officiel. | Ce qui a été fait durant la période(voir différents PV sur le site du CN ITIE)Liens : <http://cnitie.gov.mr/wp-content/uploads/2023/12/2019_12_16_PV_de_Runion_Entreprise.pdf>  |

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises | Pratique pendant la période examinée |
| C’est toujours par PV de réunions du collège des entreprises membre de l’ITIE MauritanieOu par courrier officiel de l’entreprise concernée | En 2022, la société MCM a changé son représentant au sein du Comité National ITIE. Ce changement a été constaté par lettre officielle. Voir lien : <http://cnitie.gov.mr/wp-content/uploads/2023/12/lettre-CM-MCM.pdf>  |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d’emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| Les échanges et la coordination se font à travers : * Un point focal qui coordonne entre le collège et le GMP.
* Par Mail
* Par un groupe Whatsapp, qui englobe l’ensemble des entreprises membres et non membres du GMP.
 | Invitations par mail ou WhatsApp | Procédure suivieLiens :  |

**4.** **Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

 a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

 b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

|  |
| --- |
| Effectivement ces documents ont fait l’objet de discussions entre les membres du GMP y compris les représentants du collège des entreprises.Ces documents ont été également envoyés à toutes les entreprises membres du collège des entreprises et celles qui ne sont pas membres. Ceci dans le but de récolter leurs contributions. Voir lien : Mail |

## Utilisation des données

**5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

|  |
| --- |
| Oui les représentants des entreprises ont participé et ont contribué à toutes les activités de sensibilisation du CN-ITIE ; mettre liens des disséminations de différents rapports avec les autres activités<https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid02KX2ZAE3siDNUZdhSrxUtqw1CvTpMktf2jytiZcrKQ9vjnfHYecUNfhHfjdQmU8TTl&id=100078881916117>  |

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l’ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l’équipe de Validation (**disclosure@eiti.org**)** **au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s’ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.**

|  |
| --- |
| Aucun obstacle pour le moment |

Signataires

**7. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| Abdellahi Hormatallah | +222 36 17 14 06 | 20/12/2023 |  |
| Baba Salihi | +222 41 65 09 08 | 20/12/2023 |  |
| Asma Dey | +222 43 00 25 73 | 20/12/2023 |  |
| Ismail Sid’Ahmed | +222 43 00 25 99 | 20/12/2023 |  |
| Haroun Rajel | +222 46 74 81 62 | 20/12/2023 |  |
| Ndah Mohamed Saleh | +222 44 48 05 85 | 20/12/2023 |  |

Partie IV : Participation de la société civile

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Non applicable / Non atteint / Partiellement atteint / En grande partie atteint / Entièrement atteint / Dépassé

Justification :

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la société civile est pleinement, activement et efficacement engagée dans le processus ITIE, et qu'il existe un environnement favorable à cet effet. La participation active de la société civile au processus ITIE est essentielle pour garantir que la transparence créée par l'ITIE puisse conduire à une plus grande redevabilité et à une meilleure gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières. Les dispositions relatives à l'engagement de la société civile cherchent à établir les conditions qui permettront d'y parvenir au fil du temps.

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du\_au\_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation* (disclosure@eiti.org) *soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires*

## Nominations au GMP

**1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de la diversité de la représentation.**

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s’agir de l’invitation à participer au GMP, d’une liste d’organisations ou d’individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile. | Pratique pendant la période examinée |
| Pour le collège de la société civile, le processus de désignation des représentants se présente comme suit :A la fin du mandat du collège, une correspondance du Cabinet du Premier Ministre est adressée à la structure en charge des relations avec la société civile qui, en concertation avec les organisations de la société civile concernées par la thématique des industries extractives, désigne les représentants sur la base des critères préétablis. La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable.  | Cette procédure a été observée même en période de covid |

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile | Pratique pendant la période examinée |
| A la fin du mandat du collège, une correspondance du Cabinet du Premier Ministre est adressée à la structure en charge des relations avec la société civile qui, en concertation avec les organisations de la société civile concernées par la thématique des industries extractives, désigne les représentants sur la base des critères préétablis. La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable.  | Lien : <http://cnitie.gov.mr/wp-content/uploads/2023/12/Lettre-de-designation-des-membre-du-GMP-representants-la-Societe-Civile.pdf>  |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d’emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| GIP (Groupe d’Implication et de Participation)Lien vers le site du CNITIEMETEX (Réseau des journalistes Mauritaniens du Secteur Extractif) | Espace civique (OMLCC , plateforme des acteurs non étatiques, plateforme régionale de la société civile, CCC( Comité de Concertation Communale)PCQVP | Se référer aux pvs de réunions effectives y afférentes |

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

 b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

|  |
| --- |
| Voir le processus d’élaboration du Plan de travail 2024 et du RAA 2023 |

Utilisation des données

**5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

|  |
| --- |
| Les représentants de la société civile ont largement contribué à la diffusion des données ITIE, soit à travers les campagnes de dissémination soit à travers des ateliers que la société civile organise elle-même  |

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l’ITIE, y compris à l’utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l’équipe de Validation (**disclosure@eiti.org**)** **au plus tard à la date de début de la Validation.**

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](https://eiti.org/fr/document/protocole-relatif-participation-societe-civile) que le gouvernement se doit d’assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l’ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d’une description de l’incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l’adhésion à l’ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l’ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d’analyses de rapports ITIE, l’expression de points de vue liés aux activités de l’ITIE et l’expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

|  |  |
| --- | --- |
| Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile | Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants |
| 2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d’exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles. | Rien à signaler |
| 2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d’agir librement dans le cadre du processus ITIE. | Ce droit de libre action et de libre expression sont garanties lors des disséminations pour une vingtaine de participants en moyenne par ville minière. Ce qui limite l’accès des OSC au débat public lors de ces disséminations.  |
| 2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE. | Rien à signaler |
| 2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation du processus ITIE. | Des efforts sont entrepris actuellement depuis 2023 pour améliorer la participation du collège de la société civile compte tenu du niveau académique et d’expérience des membres actuels du collège. |
| 2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s’exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l’ITIE contribue au débat public. | Rien à signaler |

Signataires

**7. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| Mohamed Yahya EBA | myeba@gmail.com | 11/12/2023 |  |
| Aichetou Haidara | ahaidara@hotmail.fr | 11/11/2023 |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Pour utilisation par l’équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

* Quels sont les points forts de la participation du collège à l’ITIE ?
* Obstacles à la participation à l’ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
* Les parties d’autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
* Quelles sont les priorités du collège (ou de l’organisation) pour l’ITIE ?
* Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l’ITIE ?
* Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l’ITIE ?
* Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
* Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l’ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d’un collège au GMP, potentiels conflits d’intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
* Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

Pour utilisation par l’équipe de Validation : Modèle pour un “Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes”

**Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l’ITIE au/en/à [pays]**

[Résumé de l’état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l’ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d’envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l’équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l’ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l’ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l’un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l’ITIE ?

La participation de la société civile à l’ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l’ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d’une description de l’incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s’ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu’ils estiment n’être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat chercher à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

1. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d’exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
2. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d’agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
3. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?
4. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s’exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l’ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupes multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l’adhésion à l’ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l’ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d’analyses de rapports ITIE, l’expression de points de vue liés aux activités de l’ITIE et l’expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.